



Conseil Municipal du 9 juillet 2025

Délibération n°2025.07.01

Date de convocation : 03/07/2025

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 15

Maire : M. Patrick GUEN
Secrétaire de séance : M. Eric MIOSSEC

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 9 juillet 2025 sous la Présidence de M. Patrick GUEN, Maire.

Etaient présents : M. Patrick GUEN, M. Sebastien DELANOE, Mme Marie-Hélène QUIEC, M. Bruno ARRIAGA, Mme Virginie SOCHARD, Mme Sonia SENANT, M. Frédéric RICHARD, Mme Claudie DEMANGE, M. Joël CHOQUER, Mme Alicia CAROFF, Mme Emmanuelle BERTEVAS, M. Eric MIOSSEC, M. Gilles CRIBIER,

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : Mme Gwénola MEVEL qui a donné pouvoir à Mme Virginie SOCHARD, M. Yann BELLEC qui a donné pouvoir à M. Eric MIOSSEC

Absent(s) : M. Régis MIOSSEC, Mme Angélique QUERE, M. Vincent BOUTOILLER, Mme Sophie HALLEGOT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

D. n°2025.07.01 Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2025
(Rapporteur : M. Le Maire/Délibération)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 19 juin 2025. Pour mémoire, il a été envoyé à l'ensemble des conseillers par courriel le 23 juin 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'adopter le procès-verbal de la séance du 19 juin 2025.

VOTE :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

Fait à Plougoulm, le 10 juillet 2025

Le Maire, Patrick GUEN	Le secrétaire de séance, Eric MIOSSEC

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au contrôle de légalité, le 10 juillet 2025
- La publication, le 10 juillet 2025

Le Maire,

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, contour Motte - 35000 RENNES) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.*